

Égalité Fraternité

Santé Psy Étudiant.



Je suis désormais <u>psychologue partenaire</u>

1

L'université établit ma convention

Je suis contacté par l'université pour **signer** ma convention Sous 2 à 4 semaines.

Je ne reçois aucun étudiant avant d'avoir signé la convention.

Une fois la convention signée,

 je modifie le statut de la convention sur mon tableau de bord de mon espace Psychologue 2

Je reçois des étudiants

Une fois conventionné, je figure dans la **liste publique** des psychologues partenaires.

- Je peux recevoir des étudiants peu importe leur école/université d'origine.
- Je vérifie leur éligibilité (voir page suivante)

3

Je déclare mes séances

- je déclare directement dans l'espace psychologue, partie Facturation
- je transmets mes factures à l'université selon les consignes données sur la convention

4

Je suis remboursé par l'université

Sous 30 jours à compter de la date de **réception** de la facture par l'université.



Santé Psy Étudiant.



Égalité Fraternité

Je veux devenir <u>psychologue partenaire</u>

L'éligibilité des étudiants

Attention à toujours vérifier l'éligibilité de l'étudiant avec son attestation de CVEC de l'année universitaire en cours.

https://santepsy.etudiant.gouv.fr/eligibilite

La facturation

Déclarer les séances au fil de l'eau dans votre espace psychologue, partie « Déclarer ».

https://santepsy.etudiant.gouv.fr/psychologue/login

Pour établir la facture à envoyer à l'université :

- dans "Facturation", positionnez vous dans le bon mois
- cliquez sur "Télécharger / imprimer".

Pour envoyer la facture à l'université merci de respecter les conditions décrites lors de votre convention:

- si envoi Chorus demandé : se référer au mode d'emploi fourni par l'université. Si vous rencontrez des difficultés, merci de les contacter directement pour vous faire guider pas à pas.
- si envoi par mail : envoyer le PDF par mail à la bonne adresse.

Aucun nom d'étudiant ni INE ne doit être transmis pour la facturation.

Mettre à jour mes informations

Vous avez la possibilité de mettre à jour les informations suivantes :

- adresse
- description
- site web
- statut de la convention
- disponibilité dans l'annuaire

Rendez-vous sur votre **tableau de bord**, à l'accueil de votre espace.

Cliquez sur «**Modifie**r», ou sur le **crayon** à coté des éléments.

L'espace psychologue : https://santepsy.etudiant.gouv.fr/psychologue/login